



ASR EXAMEN (Attestation de Sécurité Routière) -

GRETA des Hauts-de-Seine

Collège Moulin Joly- 54 rue Robert Schuman -
92700 Colombes

Gare de Colombes ou RER Nanterre Université
Bus 304 - 164 - 166 - 235

Objectifs

L'attestation de sécurité routière (ASR) permet de passer le brevet de sécurité routière (BSR), permettant de conduire un deux-roues motorisé. Si vous êtes né en 1988 ou après et que vous n'avez pas l'ASSR, vous devez détenir l'ASR pour passer la formation pratique du BSR correspondant à la catégorie AM du permis de conduire.

L'ASR est également obligatoire pour obtenir un 1er titre de conduite si vous avez moins de 21 ans et que vous n'avez pas l'ASSR de 2e niveau.

L'inscription ne se fait pas auprès d'une auto-école mais auprès d'un GRETA.

Inscription uniquement par mail : asr@greta-92.fr

Plusieurs sessions d'examen par an

Il est possible de passer l'ASR dans un autre département que celui de sa résidence.

L'inscription est confirmée par l'envoi d'une convocation par courrier et/ou mél. Le candidat (f/h) doit se présenter, muni d'une pièce d'identité.

Contenus

Elle est délivrée à la suite d'un examen portant sur des connaissances théoriques.

Réussir l'examen : obtenir une note au moins égale à 10 sur 20

L'épreuve porte sur les connaissances théoriques des règles de sécurité routière /questionnaire à choix multiples. 20 questions précédées d'une séquence filmée. /durée 1 heure. L'ASR est délivrée aux personnes ayant obtenu au moins la note de 10/20 à cette épreuve. En cas de réussite, l'attestation est envoyée environ 2 semaines après la date de l'épreuve. En cas d'échec, le candidat peut faire une nouvelle demande d'inscription pour la session suivante.

Méthodes pédagogiques

Cours du jour

Formation de groupe

Informations complémentaires

Inscription uniquement par mail : asr@greta-92.fr

Si vous avez plus de 21 ans, il n'est pas nécessaire de fournir l'asr.

Plus d'informations sur Legifrance.fr : [Cliquez ici](#)

Secteurs et domaines professionnels

Formations réglementaires : habilitations électriques, fluides, CACES

Public

Individuels

Durée

1 heures

Dates

Début : 02 janvier 2020

Fin : 31 décembre 2020

Pré requis

Sans pré requis

3 conditions nécessaires :

- être non titulaire de l'attestation scolaire de sécurité routière (ASSR de niveau 1 et 2), être né(e) après le 1er janvier 1988 et âgé(e)s de plus de 16 ans/ être non scolarisée ou titulaire d'un contrat d'apprentissage.

Niveau de sortie

Sans niveau

Validation

Attestation de fin de formation

Titre : Attestation ASR

Coût

GRATUIT

Financement

Auto financement

Contact

Agence commerciale

01 46 99 92 92

asr@greta-92.fr

